



Dossier de presse

Lundi 30 septembre 2024

Conseil municipal du lundi 30 septembre 2024



La Ville adopte une stratégie de transition numérique responsable

(36221). NOUVELLES TECHNOLOGIES : Démarche de transition numérique de la Ville de Grenoble

Afin de répondre aux nombreux enjeux que pose le numérique (fracture numérique, empreinte carbone, protection des données...), la Ville de Grenoble se dote d'une stratégie de transition numérique sobre et responsable. Objectifs : lutter contre la fracture numérique en favorisant l'inclusion numérique à tout âge, réduire l'impact environnemental, renforcer le service public, la souveraineté numérique de la ville et protéger les données personnelles.

Pour ce faire, 6 axes stratégiques sont développés à travers un plan opérationnel visant 40 objectifs via 107 actions suivies par 25 indicateurs :

1 – Lutter contre la fracture numérique en favorisant l'inclusion numérique à tout âge : accompagnement des agent-es et des habitant-es éloigné-es du numérique en simplifiant l'accès numérique aux services et en proposant si besoin, une alternative physique au numérique ; mise à disposition de matériel informatique dans les Maisons des Habitant-es et les bibliothèques, avec des médiateur-rices numériques qui s'adaptent aux possibilités de chacun-e ; partenariat avec l'association Rezine pour faciliter un accès à internet à bas coûts pour les plus démunis-es...

2 – Inscrire le numérique dans la transition écologique (sobriété et réduction de l'impact environnemental du numérique) : réemploi et acquisition de matériel informatique de seconde main ; prolongation de la durée de vie des équipements ; don aux associations de soutien scolaire et de solidarité de matériels informatiques ; éco-conception des services numériques, des sites web, des serveurs, dotations des agent-es en téléphones professionnels à double SIM incitant à l'usage d'un seul smartphone.

3 – Asseoir la souveraineté et l'indépendance de Grenoble en développant le partage des données publiques (portail opendata avec visualisation des données partagées) et des logiciels libres.

4 – Développer la résilience des systèmes numériques : sensibilisation des agent-es et des usager-es aux risques et menaces ; renforcer la robustesse et la résilience des infrastructures ; vulgarisation du RGPD pour veiller à la protection des données personnelles...

5 – Mieux gérer la relation citoyennes et développer un numérique inclusif au service des habitant-es : déploiement des services numériques de la ville et des téléservices avec un parcours usager-es intuitif et sans couture ; simplification des démarches ; promotion d'une citoyenneté participative et active grâce au numérique...

6 – Moderniser le service public local en visant une plus grande efficacité et simplicité avec des outils numériques favorisant le travail en réseau et la sécurité des agent-es.

Pierre Mériaux, Adjoint au Personnel et au dialogue social, à l'Immobilier municipal, et à la Stratégie numérique, et Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, Aidant-es, à l'Intergénérationnel et l'Inclusion numérique, déclarent : *«En 30 ans, les outils numériques ont bouleversé le quotidien, les modes de vie, les rapports sociaux et les modes de production. En parallèle, les fractures sociales se sont aggravées, l'empreinte environnementale a explosé, la protection des données a été fragilisée et, avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, les fausses informations se sont multipliées. Face à cela, et parce qu'il est nécessaire d'encourager les bonnes pratiques, à son échelle, la Ville de Grenoble se dote d'une stratégie numérique sobre et responsable répondant aux obligations de la loi de 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Nos engagements sont clairs : en promouvant un système basé sur la logique des communs numériques, Grenoble veut mettre le numérique au service des usager-es, lutter contre la fracture numérique en favorisant l'inclusion numérique à tout âge, réduire l'empreinte environnementale liée à l'utilisation du numérique, promouvoir et développer les logiciels libres comme alternatives aux GAFAM, et veiller à la protection des données personnelles ainsi qu'à la robustesse et la souveraineté de nos systèmes d'informations.»*



© Alain Fischer, Ville de Grenoble

Nouvelles dénominations des bibliothèques municipales de Grenoble : la féminisation des équipements et espaces publics se poursuit !

(37014). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Dénomination d'équipements publics

En mars 2019, la Ville a lancé son Plan lecture ou « Bienvenue en bibliothèque ! ». Afin de prendre en compte l'évolution des besoins des publics dans l'agencement des espaces, la question des bâtiments fait partie intégrante de ce plan de lecture publique. La rénovation de la bibliothèque Saint-Bruno et le déménagement de la bibliothèque Eaux-Claires Mistral dans le nouvel espace Chantal Mauduis (ex-Plateau) participent de cette logique. Cet été, afin d'affirmer la complémentarité du réseau de bibliothèques de proximité et leur pertinence à part entière, au-delà de leur quartier d'implantation, les habitant-es ont été invité-es à choisir le nom de plusieurs équipements.

A l'issue du vote, les noms retenus sont les suivants (sous réserve de l'accord des familles et des ayants droit) :

- ▶ Pour la bibliothèque Abbaye-les-Bains : Anne-Marie LERME MINGAT dite « Mimi MINGAT » - Secrétaire de mairie de la commune de Domène, agent de liaison du maquis du Grésivaudan, résistante et Juste parmi les nations.
- ▶ Pour la bibliothèque Alliance : Les MUNITIONNETTES - Ouvrières dans les usines d'armement qui ont remplacé les 4 millions d'hommes partis au front pendant la Première Guerre mondiale. Ce nom fait référence à l'histoire ouvrière du quartier.
- ▶ Pour la bibliothèque Arlequin : COLOMBINE - Personnage de théâtre, servante à l'esprit vif, malicieuse et bavarde. Écho au nom du quartier, ce personnage s'émancipe du joug d'Arlequin.

► Pour la bibliothèque Eaux-Clares Mistral : Chantal MAUDUIT - Alpiniste qui a arpenté les Alpes, elle est connue pour avoir gravi des sommets de plus de 8000 mètres. Elle était amoureuse des mots et de la poésie.

► Pour la bibliothèque Jardin de ville : MAFALDA (personnage créé en 1964 par le dessinateur argentin Quino) - Cette petite fille curieuse inspire par sa détermination à comprendre le monde et à lutter contre l'injustice. Son nom rend hommage aux réfugié-es argentin-es arrivées à Grenoble dans les années 70.

► Pour la bibliothèque Saint-Bruno : Gisèle HALIMI - Avocate, militante féministe, femme politique, députée de l'Isère.

► Pour la bibliothèque Teisseire Malherbe : Vivian MAIER - Photographe de rue américaine dont l'oeuvre a été découverte après sa mort. Vivian et sa mère originaire du Champsaur (Isère) ont séjourné dans la région entre 1930 et 1950.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Culture(s), et Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, aux Coopérations Internationales et à l'Europe, déclarent : *« Nous remercions les Grenoblois et les Grenobloises qui se sont exprimées pour choisir un nom aux 7 équipements. Jusqu'ici c'est le quartier dans lequel chacune de ces bibliothèques était implantée qui a guidé leur dénomination. Si le rôle de proximité et de lien social avec le quartier est bien réel pour ces lieux, leur expertise et leur singularité dépassent le cadre strict de leur quartier. La démarche « Bienvenue en bibliothèque ! » redit l'accueil inconditionnel pour toutes et tous et valorise la qualité du réseau des bibliothèques grenobloises et la complémentarité des lieux et de leurs collections. De plus, ces 7 équipements vont désormais porter le nom de femmes ayant marqué l'histoire locale, nationale et internationale. Nous sommes fier-es qu'à Grenoble, les jeunes et moins jeunes puissent découvrir des personnalités inspirantes par leurs engagements et exceptionnelles, que les rues et cours d'histoire ont malheureusement laissé de côté trop longtemps. C'est pourquoi, depuis 2020, Grenoble continue de féminiser les espaces publics et les équipements pour rééquilibrer cette absence et porter à la connaissance de toutes et tous l'action des femmes qui ont joué un rôle majeur dans notre Histoire. »*

Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc : remise en état de la voirie et sécurisation des déplacements piétons, PMR et à vélo

(37020). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Des travaux de réaménagement vont démarrer, d'une part, sur l'avenue Jeanne d'Arc entre le boulevard Clémenceau et les rues Argouges et Rivail et, d'autre part, sur les portions de rues Marie Chamoux, Dugesclin et René Cassin, adjacentes aux îlots Abbaye, soit un total de 1,4 kilomètres de voirie. Le projet maintiendra la circulation motorisée à double sens, tout en élargissant les trottoirs pour améliorer la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite. Une piste cyclable bidirectionnelle sera créée le long du trottoir est, et la majorité des arbres existants seront conservés, avec la plantation de 95 nouveaux arbres. Les arbres remarquables, comme les platanes du chemin de la Madeleine, seront protégés et leurs conditions de vie améliorées.

Au programme

- Mobilités douces et apaisement de la circulation :
 - Amélioration des carrefours pour faciliter les déplacements de tous les usagers et usagères, notamment les piétons.
 - Réaménagement des trottoirs, de la chaussée et des bordures pour une meilleure accessibilité.
 - Création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le côté est de l'avenue.

► Végétalisation et désimperméabilisation :

- Augmentation des plantations d'arbres et d'arbustes, pour former une continuité avec la végétation existante.
- Désimperméabilisation de 3 000 m² d'espace public pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter le ruissellement.

► Amélioration des infrastructures :

- Allongement des quais de bus de la ligne 12 et repositionnement des arrêts « Jeanne d'Arc » et « Saint-Augustin » pour accueillir des bus articulés.
- Installation de mobiliers urbains dont des bancs et des arceaux vélos.
- Pérennisation des terrasses des commerces pour renforcer la convivialité de l'avenue.
- Reprise de l'ensemble du réseau d'éclairage public aujourd'hui vétuste.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Grenoble-Alpes Métropole, et le coût total de l'opération est estimé à environ 8,34 millions d'euros TTC, dont 2,97 millions d'euros pris en charge par la commune.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la biodiversité, la fraîcheur et aux Mobilités, et Isabelle Peters, Première Adjointe au Secteur 5 et aux Quartiers populaires, déclarent :

« Nous sommes enfin prêt-es à débiter la rénovation de l'avenue Jeanne d'Arc. Ces travaux correspondent à une demande forte de la part de usager-es de remettre en état la voirie et de sécuriser les déplacements piétons et des personnes à mobilités réduites. En outre, les déplacements à vélo et en transports en communs seront favorisés avec l'aménagement d'une piste cycliste bidirectionnelle, le changement de l'itinéraire de la ligne de bus et la création de nouveaux quais de bus. Les places de livraison ont par ailleurs été optimisées autour des commerces de proximité pour faciliter le stationnement et la rotation des client-es qui continueront de venir en voiture. Ces aménagements prévoient aussi la plantation de 95 arbres et la désimperméabilisation de 3 000 m² de surface. Il est en effet de notre responsabilité que de profiter de chaque nouvel aménagement pour poursuivre l'adaptation de la ville au changement climatique. »



© Ville de Grenoble



© Ville de Grenoble

Une chronovélo sur le secteur Berriat-Sémard-Vercors pour apaiser et sécuriser les déplacements

(37021). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Aménagement de la Chronovélo sur le secteur Berriat-Sémard-Vercors - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Les travaux d'extension de la Chronovélo 1 sur une portion d'1,2 kilomètres entre le cours Berriat, la rue Pierre Sémard, la place Firmin Gauthier et la rue du Vercors vont démarrer prochainement. Ces travaux vont prolonger la Chronovélo 1 allant de Fontaine à Meylan, en passant par Grenoble et La Tronche. Cet itinéraire cyclable bidirectionnel direct, continu, et sécurisé permettra de connecter la gare de Grenoble, les commerces du cours Berriat, le quartier Saint-Bruno, les équipements scolaires et la place Firmin Gautier et de mieux répartir l'espace public au profit des modes doux. Des arbres et de la végétation seront plantés, un système d'infiltration des eaux pluviales sera installé et l'éclairage public sera rénové.

La convention adoptée ce jour confie la maîtrise d'ouvrage à Grenoble-Alpes Métropole afin d'assurer la cohérence des travaux.

Budget

9,66 millions d'€ TTC dont environ 41 % pris en charge par la Ville.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, la biodiversité, la fraîcheur et aux Mobilités, déclare :

« Pour impulser des changements de pratiques en matière de déplacements, il faut des aménagements sécurisés, adaptés aux mobilités actives et aux transports en commun. Fortement attendu, depuis 5 ans, par les habitants et habitantes de ces quartiers, mais aussi par tous les métropolitain-es qui se déplacent en vélo sur ce trajet, le prolongement de la Chronovélo 1 sur le secteur entre le cours Berriat, la rue Pierre Sémard et du Vercors va permettre de sécuriser la pratique du vélo sur cette zone, d'apaiser la circulation et de mieux partager l'espace public entre piétons, cyclistes, utilisateurs des transports en commun et automobilistes. Il ne s'agit pas que d'une piste à vélo, mais d'un véritable aménagement de l'espace public, de façade à façade, adapté au changement climatique. En outre, ces travaux visent aussi à renforcer le dynamisme commercial comme cela a été constaté sur la partie du cours Berriat déjà aménagée où la vacance commerciale a été divisée par 2 après les aménagements. »



Recapitalisation de Grenoble Habitat : un engagement pour la construction et la rénovation du logement social à Grenoble

(37138). FINANCES : SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la Ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires

En juillet dernier, la Métropole et la Ville de Grenoble trouvaient un accord pour la recapitalisation de Grenoble Habitat par Grenoble Alpes Métropole pour un montant de 16 millions d'euros. Ceci doit permettre de répondre, pour les années à venir, aux défis de la production de logements sociaux neufs sur notre territoire. Cette solution permettra en outre à Grenoble Habitat de conserver une assise publique et locale.

Cette augmentation de capital par la Métropole, pour un total de 16 millions d'euros se fera en une unique souscription de capital en 2024 (actions nouvelles) mais la libération des fonds sera répartie en deux échéances, en 2024 et 2025.

Grenoble Habitat aujourd'hui

- ▶ 85 salarié-es
- ▶ 4 758 logements (locations, résidences, logements étudiants)
- ▶ Capital social actuel : 47 millions d'euros

Pour accompagner cette recapitalisation, les six actionnaires de Grenoble Habitat représentés au Conseil d'administration ont convenu de conclure un Pacte d'actionnaires :

- ▶ Les conditions d'une gouvernance partagée de Grenoble Habitat ainsi que les rôles respectifs des deux principaux actionnaires publics, la Métropole et la Ville de Grenoble, seront précisés.
- ▶ Un Plan à Moyen Terme (PMT), qui identifie les objectifs d'activité et de développement de la Société pour les dix ans à venir, a été élaboré et sera mis à jour chaque année. Chaque année, un plan d'affaires sera également rédigé et constituera une feuille de route annuelle pour la société.
- ▶ Le Pacte prévoit aussi la création d'un comité d'instruction, instance de préparation des sujets structurants présentés au Conseil d'administration et composée des services des actionnaires représentés au CA. À cette instance s'ajoute un comité de concertation du pôle public, composé du Président de la SAIEM, d'un-e élu-e représentant la Ville de Grenoble et de l'élu-e représentant de la Métropole.
- ▶ Enfin, le pacte d'actionnaire mentionnera le fait que Grenoble Alpes Métropole disposera d'un siège d'administrateur supplémentaire au Conseil d'administration, une fois la libération des actions effectuée en totalité.

Calendrier

Cette augmentation de capital nécessitera deux réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) des actionnaires de Grenoble Habitat :

- ▶ Une première AGE, prévue le 1^{er} octobre, devra approuver l'augmentation de capital réservée à la Métropole.
- ▶ Une seconde AGE, prévue le 19 novembre, constatera l'augmentation effective du capital, et modifiera les statuts en conséquence. Elle sera suivie de la signature du Pacte d'actionnaires.

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et à la Transition énergétique, déclare : «*Enfin, nous pouvons annoncer l'engagement de la recapitalisation de Grenoble Habitat, acteur local majeur du logement social public à Grenoble. Après une trop longue période d'incertitude, les salarié-es comme les locataires ont maintenant une meilleure visibilité sur l'avenir du bailleur social. Cette recapitalisation liées aux compétences de la Métropole, permettra les investissements nécessaires dans la construction et la rénovation du logement social local. On estime entre 17 000 et 18 000 le nombre de demandes en attente d'un logement social.*»

Vœu : contre la réduction des dotations aux collectivités et l'austérité

Adressé à Monsieur Michel Barnier, Premier Ministre

Proposé par les Groupes Place Publique - Social Démocratie et Grenoble en Commun

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à vos dernières annonces ainsi que celles de Bruno Le Maire, nous sommes particulièrement inquiet-es pour les ressources financières de nos collectivités. Une note de la direction générale du trésor indique qu'il faudrait effectuer en trois ans jusqu'à 2027, 110 milliards d'économie pour tenir la trajectoire d'un retour du déficit public sous les 3%, cela n'est pas faisable politiquement, ni acceptable socialement, écologiquement et économiquement.

Les « lettres plafonds » adressées par votre prédécesseur, Gabriel Attal, prévoient des coupes budgétaires sans précédent notamment pour le ministère du travail, de la santé et des solidarités à hauteur de 2,9 milliards d'euros par an. Faire ces réductions de dépenses est une faute politique majeure et une faute morale.

Monsieur le Premier Ministre, à l'heure où les Français-es ont un pouvoir d'achat en berne, à l'heure où la précarité ne cesse de progresser, à l'heure où de plus en plus de personnes n'arrivent plus à se loger du fait des politiques mise en place par les gouvernements successifs du Président de la République et d'anciens présidents. A l'heure où nous devons accélérer les bifurcations écologiques et sociales. À l'heure où le Président de la République aurait dû nommer un·e Première Ministre de la coalition arrivée en tête aux élections législatives. A l'heure où la crise sociale, écologique et démocratique est à son plus haut. Il faut agir et vite, arrêter de baisser la tête face à l'extrême-droite et répondre aux aspirations des Français-es.

Alors Monsieur le Premier Ministre, si vous ajoutez à ces coupes budgétaires, une baisse des dotations aux collectivités, vous continuerez d'être responsable de la casse du service public local. Réduire les moyens des collectivités, c'est toucher aux services publics essentiels, aux associations sportives et culturelles, c'est réduire le budget de nos CCAS, pour la petite enfance, pour nos aîné-es, pour les plus fragiles, c'est réduire le budget de celles et ceux qui font la ville. C'est aussi réduire le budget d'investissement des collectivités qui permet de préparer notre avenir. C'est mettre fin à tout ce qui est nécessaire dans cette période pour notre pays.

Pourtant, des solutions existent. Si les recettes manquent, il faut aller les chercher là où elles sont et là où elles ont été retirées par une réforme fiscale :

taxe sur les superprofits, rétablissement de l'ISF renforcé avec un volet climatique, suppression de la flat tax (Prélèvement Forfaitaire Unique) et rétablissement de l'exit tax, suppression des niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes, réforme de l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus progressif en ciblant les plus hauts patrimoines et instauration d'un héritage maximum, instauration d'une taxe kilométrique sur les produits importés et enfin la création de 14 tranches d'impositions pour un impôt plus juste et plus progressif. Baisser les dotations aux collectivités ne résoudrait en rien le problème, et ne ferait qu'aggraver le déficit par ailleurs.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, le conseil municipal de Grenoble vous demande :

- ▶ de lancer une conférence sur les moyens financiers et les compétences des collectivités territoriales ; votre engagement formel à indexer sur l'inflation les dotations destinées aux collectivités afin d'assurer un service public local de qualité au service de toutes et tous ;
- ▶ de soutenir financièrement les collectivités et leurs Établissements Publics pour garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée dans les transports publics ;
- ▶ de soutenir financièrement les collectivités pour mettre en place la gratuité intégrale à l'école ;
- ▶ d'augmenter les salaires par le passage du SMIC à 1600€ net et par la hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires en compensant intégralement ces hausses pour les collectivités territoriales et leurs Établissements Publics.